CONTRAT 2020/2021

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

N° de contrat

TISANE -

 $\sim \sim \sim \sim$ Veuillez documenter les zones grisées $\sim \sim \sim \sim$

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Lilia, Chemin des plantes

adresse: 4 Les Piffaudais 22100 QUEVERT

téléphone : 02 96 39 30 08 e-mail : lilia-plantes@riseup.net

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	N° adh.
adresse		
téléphone		
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison deux fois par mois par les producteurs <u>de tisane</u>. Les produits sont payés d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le détail des produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La livraison aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, entre 18h00 et 19h30 chaque premier mercredi du mois, sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin avec la dernière livraison.

Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		

10/03/2021	10/02/2021	13/01/2021	02/12/2020	04/11/2020	Dates	prix unitaire	Produit	10/03/202	1000000	10/02/2021	13/01/2021	02/12/2020	04/11/2020	Dates	prix unitaire	Produit	1202/00/01	10/02/20	10/02/2021	13/01/2021	02/12/2020	04/11/2020	Dates	prix unitaire	Produit
					50g	5.00	Guimauve (racines)							25g	5.00	Élément Terre ou instant sauvagel (Ortie, Sureau, Souci)	1			121	20		25g	re 4.00	Achillée millefeuille
					30g	4.50	Hysope (parties aériennes fleuries)							25g	5.00	Crépuscule (Mélisse, Aubépine, Coquelicot, Bourrache, Souci)							20g	5.00	Bleuet (capitules)
					25g	4.00	Lierre terrestre							25g	5.00	Aube (Achillée millefeuille, Cassis, Bleuet, Camomille matricaire)							25g	4.00	Bouleau (feuilles)
					1 5g	5.00	Mauve sylvestre (fleurs)							25g	5.00	Comme une respiration (Achillée millefeuille, Hysope, Ronce, Echinacée,							20g	5.00	Bourrache 95) (fleurs)
					25g	4.50	Mélisse (feuilles)							25g	5.00	Voix de femmes (Origan, Achillée millefeuille, Sauge officinale,									
					20g	4.00	Noisetier (feuilles)							25g	5.00	Inspiration mentholée (Menthe verte Mauve, Fenouil)							20g	5.00	Camomille C matricaire (capitules) (
					25g	4.00	Ortie (feuilles)							25g	5.00	Balade digestive (à partir de juin) (Calament, Mauve, Camomille romaine)							25g	4.50	Camomille romaine (capitules)
					20g	5.00	sauvage (fleurs)							25g	5.00	Jeux d'enfants (Cassis, Rose, n) Guimauve, Bleuet)							25g	4.00	Cassis (feuilles)
					25g	4.00	Plantain lancéolé (feuilles)							25g	5.00	ts Souplesse du roseau (Cassis, Noisetier, Ortie, Sureau, Guimauve)							15g	5.00	Coquelicot (pétales)
					25g	5.00	Tisane « simple » découverte :: La plante à l'honneur ce mois!							25g	5.00	inspiration du moment : surprise du mois !!							20g	4.00	Estragon (feuilles)
					20g	5.00	Faire peau neuve (Pensée sauvage, Mauve, Guimauve, Romarin)							25g	5.00	Tisane A coeur vaillant, tout est possible							20g	4.50	Guimauve (fleurs)

NB : Quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise aux producteurs au plus tard le jour de la première livraison. A l'ordre de Marine BUET.

NOMBRE DE CHEQUES:	Montant du/des chèques: